

**ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 NOVEMBRE 2009**

**Membres du Conseil Municipal présents** : M. Jeannot SCHNELL, maire  
MM. SCHNELL François, LUDWIG Jean-Michel, KUNTZ Gilbert, adjoints  
Melle HABER Françoise, M. HENSELMANN Mathieu, Mme MULLER née PARISOT Michèle, M.  
INGWEILER Alfred, M. KUNTZ Jacky, M. KUNTZNER Kevin, Mme CLAUSS née PACHOLCZYK  
Sylvie, M. ARON-CLAUSS François, M. ADOLFF Bruno.

**Absents excusés** : Mme ARON née KLEIN Muriel qui a donné procuration à M. ARON-CLAUSS  
François pour tout vote et décision à prendre et M. STRINTZ Claude, qui a donné procuration à M.  
INGWEILER Alfred pour tout vote et décision à prendre.

-----  
Avant de commencer la séance, M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :  
- Dénomination du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Eckartswiller, Saint-Jean et  
Ernolsheim.

M. le Maire propose également de répondre aux questions orales posées par M. INGWEILER Alfred  
dans le point «divers».

**1.- Désignation du secrétaire de séance.**

M. ARON-CLAUSS François a été désigné secrétaire de séance.

**2.- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2009.**

Le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2009 a été approuvé à l'unanimité des membres  
présents.

**3.- Présentation du règlement « Assainissement » par M. STRASBACH.**

Invité par M. le Maire, M. Hervé STRASBACH, ingénieur au S.D.E.A. a présenté aux membres du  
Conseil Municipal le règlement du service assainissement ainsi que le guide de l'utilisateur. Ces  
documents sont téléchargeables sur le site internet du S.D.E.A.

Il a aussi répondu aux nombreuses questions des conseillers, concernant les taxes à mettre en place  
pour les ménages qui utilisent l'eau de pluie ou l'eau de puits pour des usages autres que pour  
l'arrosage.

**4.- Plan de financement et demande de subventions pour les travaux de grosses réparations et  
de sécurité à l'église d'Ernolsheim-lès-Saverne.**

Lors de la réunion du conseil municipal du 30.10.2009, le conseil municipal a décidé de réaliser des  
travaux de grosses réparations et de sécurité à l'église d'Ernolsheim.

Pour ce faire, 2 entreprises ont été retenues, à savoir : l'entreprise Thomas VETTER de Neuwiller-  
lès-Saverne pour les travaux de taille de pierre et l'entreprise CZR Fischer de Ernolsheim-lès-  
Saverne pour les travaux d'étanchéité et de zinguerie.

Le montant total de ces travaux s'élève à 12.290,05 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le plan de financement suivant pour ces travaux qui sera inscrit au budget primitif de l'exercice  
2010 en section d'investissement :

Subvention attendue par le département (34% du montant HT des travaux)

Soit : 9.066,00 € x 34% =

3.082,44 €

Fonds libres de la commune =

3.500,00 €

Fondation du Patrimoine =

5.707,61 €

**Montant total des travaux :**

**12.290,05 €TTC**

- **autorise** M. le Maire à solliciter auprès des instances concernées les subventions auxquelles ces  
travaux peuvent prétendre.

### **5. – Travaux maison 78, rue principale.**

M. Gilbert KUNTZ, adjoint, informe le conseil municipal que les travaux d'électrification pour la maison 78, rue principale ont été effectués par ELECTRICITE DE STRASBOURG. La voirie sera remise en état à l'identique, à savoir par de l'enrobé, sur la partie basse du chantier.

Le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la possibilité de pavage du chemin menant à l'église situé entre la maison 78, rue principale et la maison 84, Impasse de l'Eglise.

### **6.- Location du local situé en dessous de la maison 86, rue principale.**

Le local situé au rez-de-chaussée de la maison 86, rue principale étant vacant, une demande de location a été faite par Mme KLEIN Rachel, locataire actuelle de l'appartement situé dans ce bâtiment, afin d'utiliser la partie droite de ce local en guise de remise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **accepte de louer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009** à Mme KLEIN Rachel.
- **fixe** le montant du loyer à **40.- € (quarante euros)** par mois.
- **autorise** le Maire à signer un avenant au bail de location de Mme KLEIN Rachel

### **7.- Travaux de sécurisation – clôture école.**

M. Jean-Michel LUDWIG, adjoint, présente au conseil municipal les devis concernant les travaux de sécurisation prévus dans la cour de l'école d'Ernolsheim. Ces travaux consistent à remplacer les clôtures situées au nord et à l'ouest de la cour de récréation. Trois devis ont été sollicités, à savoir l'entreprise HEDA de Gundershoffen pour un montant de 3834,87 € TTC, l'entreprise PRO GRILLAGE DE Wolschheim pour un montant de 4.117,23 € TTC et l'entreprise VOELCKEL de Haguenau pour un montant de 3.091,66 € TTC.

La commission de construction ayant vérifié ces devis propose de confier ces travaux à l'entreprise VOELCKEL de Haguenau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de faire réaliser ces travaux de sécurisation à l'école d'Ernolsheim par l'entreprise VOELCKEL de Haguenau pour un montant TTC de 2.921,83 € TTC
- **dit** le crédit nécessaire a été prévu au budget primitif de l'exercice 2009 – en section d'investissement – article 2311-82
- **vote** le plan de financement ci-dessous :

Subvention attendue par le Département (29% du montant HT des travaux)

Soit : 2.585,00 € x 29% = 749,65 €

Fonds libres de la commune = 2.342,01 €

**Total TTC des travaux :** 3.091,66 €

- **autorise** M. le Maire à solliciter auprès des instances concernées les subventions auxquelles ces travaux peuvent prétendre.

### **8.- Embauche d'un jeune par « Contrat Passerelle »**

L'adjoint au maire, François Schnell informe le conseil municipal de la possibilité pour les communes d'embaucher un stagiaire pour une période d'un an, non renouvelable, sur la base d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi « Passerelle ». Ce contrat sera aidé par l'Etat et la Région.

Le Conseil Municipal est favorable au principe d'un tel emploi mais pense qu'il serait souhaitable de lister les tâches à effectuer et de réfléchir à l'encadrement de cet employé.

M. Mathieu HENSELMANN, Mme Sylvie CLAUSS et M. François SCHNELL se réuniront prochainement pour travailler sur ce dossier.

### **9.- Lotissement.**

Par délibération du conseil municipal du 26 mai 2009, il avait été décidé de confier à la société « SAREST » la réalisation du lotissement du Wolfstal ». Lors de la réunion du 25 septembre 2009, M. le Maire avait informé le conseil municipal que le prix de vente du lotissement à la SAREST devait être de 212.500.- € si la commune voulait récupérer toutes les sommes dépensées pour ce projet.

Afin de pouvoir faire avancer le projet lotissement, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de vente à l'are du terrain qui devrait se monter à 1.200.- TTC l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

- **fixe** le prix de vente de l'are à la SAREST de Strasbourg à **1.200.- € (mille deux cent euros) TTC.**

#### **10.- Acquisition de terrains (M. et Mme FINCK).**

Suite à la demande faite par M. et Mme FINCK Gérard, domiciliés à DRULINGEN, qui désirent vendre à la commune quelques parcelles de terrains qui permettraient à la commune d'établir une jonction future entre la rue de Dossenheim et la rue des prés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'acquérir**, par acte de vente administratif, les parcelles suivantes :

a) parcelle n°397, section 4, lieu-dit « Heiligenmatt », d'une contenance de 1,94 ares, pré

b) parcelle n°407, section 4, lieu-dit « Heiligenmatt », d'une contenance de 0,89 ares, pré

c) parcelle n° 408, section 4, lieu-dit « Heiligenmatt », d'une contenance de 0,29 ares, sol, **soit une contenance totale de 3,12 ares**, au prix de 129,35 € TTC l'are, ce qui fait un montant total de 403,57€ TTC, appartenant à M. FINCK Gérard et Mme FINCK née ALBRECHT Jacqueline en communauté de biens, domiciliés à DRULINGEN (67320) 24, rue du Général Leclerc.

- **vote le crédit nécessaire** à l'acquisition de ce terrain dont le montant est prévu au budget primitif de l'exercice 2009 – compte 21 – article 2111

- **sollicite** par la présente l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 21-I de la loi n°82.1126 du 29 décembre 1982

- **autorise** M. Gilbert KUNTZ, adjoint au maire, à signer l'acte de vente administratif à intervenir.

#### **11.- Dénomination du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des trois communes.**

M. François SCHNELL, adjoint au maire informe le conseil municipal que les directeurs des trois écoles formant le R.P.I. de Saint-Jean-Saverne, d'Eckartswiller et d'Ernolsheim-lès-Saverne souhaitent, en vue d'une simplification de l'intitulé du R.P.I. actuel, donner une appellation commune à ce R.P.I. et propose de l'appeler **R.P.I. St. Michel.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la nouvelle dénomination du R.P.I. qui portera désormais le nom **R.P.I. St. Michel** si les communes de St Jean et d'Eckartswiller prennent la même décision.

#### **12. Questions orales posées par M. INGWEILER Alfred.**

##### **a)TGV**

M. le Maire informe M. INGWEILER que le sujet TGV n'était pas inscrit à l'ordre du jour étant donné qu'il n'y avait rien de nouveau à proposer.

b) projet d'aménagement suite à la déclaration faite par le Maire de St. Jean-Saverne parue dans les DNA du 19.11.2009. M. le Maire répond qu'il en a eu connaissance le jour de la visite du tunnel et qu'il n'était pas au courant des transactions financières entre St. Jean-Saverne et RFF. Quant aux transactions financières relatives du déboisement, la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne est en négociation avec M. AUBERT représentant RFF (Réseaux ferrés de France) pour les terrains appartenant à la commune. Pour les autres terrains, RFF a négocié directement avec les propriétaires qui pour la plupart ont déjà été payés.

En ce qui concerne la tenue d'une réunion publique demandée à maintes reprises, M. le maire a signalé à l'assemblée qu'il l'a encore réclamé lors de sa rencontre avec le président de RFF. On lui a signifié qu'il fallait attendre l'ouverture des plis concernant les travaux de creusement du tunnel, étant donné qu'un grand nombre de données techniques n'étaient pas encore définies étant donné qu'elles sont laissées à l'initiative des entreprises.

#### **13.- Rapport des Commissions.**

**A)** Mme Sylvie CLAUSS informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à une réunion R.P.I. le 06 novembre 2009. Elle constate que l'effectif est en augmentation, mais qu'il n'y aura pas d'ouverture de classe.

Un problème de transport scolaire se posera pour la rentrée 2010. M. le Maire répond qu'il prendra contact avec Mme BAILLET du Conseil Général, afin de prévoir un bus de ramassage plus grand lors de l'cette prochaine rentrée scolaire.

Quelques achats ont été sollicités par M. BURCKEL (acquisition d'un banc suédois, etc...). Dès réception par la mairie de cette demande, l'acquisition en sera faite.

Pour ce qui est de l'école d'Ernolsheim-lès-Saverne, Mme Pacholczyk a signalé qu'il n'y avait pas d'eau chaude dans les WC des « grands », et que le chauffage en place était vétuste.

Ayant détecté une odeur de gaz lors de sa dernière visite à l'école, elle demande le passage de la commission de sécurité.

M. le Maire lui a répondu la vérification des radiateurs à gaz était réalisée régulièrement, et qu'il n'était pas question de prendre le moindre risque en ce qui concerne la sécurité des enfants. L'odeur de gaz est probablement due au manque d'aération indispensable pour ce type de chauffage.

Des détecteurs de monoxyde de carbone seront installés, et un devis, pour le remplacement du système de chauffage sera demandé.

Des chauffe-eau électriques seront installés dans les W.C.

**B)** Mme MULLER Michèle informe le Conseil Municipal toutes les communes ayant accepté la dissolution du Syndicat du 1<sup>er</sup> Cycle du Secteur de Saverne, rien ne s'opposait plus à la vente de la maison rue des Murs qui devrait rapporter à la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne un montant de 55.000.- environ.

**C) Visite de l'entreprise SCS, Scierie Caisserie de Steinbourg :**

Dans le cadre de la semaine du Développement Economique, invité par la Communauté de Communes de la Région de Saverne, Gilbert Kuntz a visité cette entreprise. Elle se trouve près de la ligne SNCF, à proximité du rond point près du pont qui enjambe la voie et le canal.

C'est la dernière scierie de hêtre en Alsace qui transforme chaque année 75 000 m<sup>3</sup> de bois. Par sa diversification, la fabrication de parquets de qualité en chêne dont 80% sont exportés, et la production de caisses, la scierie emploie plus de quarante personnes.

Une chaudière bois de 2 600 kW brûle tous les refus de la chaîne de sciage. L'entreprise a investi récemment dans un séchoir.

Fibois a présenté la filière Bois en Alsace.

La séance a été close à 24 heures.